

## Plus de 40 plaintes belges contre le canular homophobe d'Hanouna

**Diffusée dans «Touche pas à mon poste», la séquence n'avait pas été diffusée sur Plug RTL qui programme pourtant ce talk-show du très controversé animateur français. Explications.**

**JEAN-FRANÇOIS SACRÉ**

**C'**est «la» polémique du moment dans le PAF, le paysage audiovisuel français. Mais pas seulement. Elle déborde en effet aujourd'hui en Belgique.

Le Conseil supérieur de l'audiovisuel belge (CSA) dit en effet avoir été assailli de plaintes suite à la diffusion, jeudi dernier, dans l'émission «Touche pas à mon poste», le programme phare de la chaîne française C8, d'un canular aux relents homophobes. L'animateur de ce talk-show racoleur, Cyril Hanouna, s'était amusé à piéger par téléphone des homo-

sexuels après avoir posté une annonce bidon sur un site de rencontres.

L'affaire a déclenché une tornade réactions indignées sur les réseaux sociaux alors que, de son côté, le CSA français a reçu plus de

20.000 plaintes. Le gendarme de l'audiovisuel français qui, par le passé, a déjà dû rappeler plusieurs fois à l'ordre la chaîne suite aux dérapages de son animateur fétiche doit décider d'ici la fin du mois s'il engage des poursuites contre la séquence controversée. Celle-ci pourrait en effet être jugée comme une récidive. Dans ce cas, C8 pourrait subir une sanction, allant jusqu'au retrait de l'autorisation d'émettre, rappelle Le Monde.

En Belgique, le régulateur de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, dit avoir reçu 42 plaintes suite à cette séquence. C'est beaucoup, car C8, une chaîne généraliste en clair diffusée sur la TNT et appartenant à la galaxie Canal +, n'est reprise chez nous

que par SFR Belgique (tombé dans le giron de Telenet fin 2016). Evidemment, la caisse de résonance que constituent les réseaux sociaux a fait le reste.

### **Pas de diffusion sur Plug RTL**

On notera aussi que, chez nous, Plug RTL diffuse elle aussi «Touche pas à mon poste». Mais les téléspectateurs belges n'ont rien vu de cette séquence. «Plug RTL n'a pas diffusé

la séquence en question car elle était intégrée au prime pour lequel RTL Belgium n'a pas acquis les droits», explique-t-on au CSA. Quand bien même Plug RTL l'aurait diffusée, le CSA aurait été impuissant, car depuis plus de dix ans, RTL Belgium émet uniquement sous licence luxembourgeoise échappant ainsi à l'autorité du CSA belge.

Ce dernier n'entend toutefois pas se croiser les bras. Il rappelle que C8 étant est une chaîne éditée en France, elle est soumise au contrôle du régulateur français de l'audiovisuel. Il va donc compiler l'ensemble des plaintes et les transférer vers son homologue compétent, tout comme il l'aurait fait auprès de son alter ego luxembourgeois si Plug RTL avait diffusé la séquence en Belgique. Il assure qu'il veillera au suivi du transfert de ces plaintes et qu'il sera attentif à la décision qui sera apportée par le CSA français.

**Le CSA français a reçu plus de 20.000 plaintes contre l'animateur de «Touche pas à mon poste»**